



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA CULTURE

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 43125 / MEE / DGEE / DV3E / BAPSS

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION  
ET DES ENSEIGNEMENTS

PIRAE le 23 SEP. 2024

*Le directeur général*

*Affaire suivie par :*

*Bureau des activités physiques et sportives  
et de la sûreté des écoles et des établissements  
40 46 27 94 / eps@education.pf*

à

**Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs des écoles publiques maternelles,  
élémentaires et primaires et des centres de jeunes adolescents  
s/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation Nationale**

**Objet :** Financement des classes de mer et classes de découvertes - Recensement 2024/2025

**PJ :** Note technique

Le Pays met à disposition de la CSSU (Confédération du Sport Scolaire et Universitaire) une aide financière à destination des écoles publiques et des CJA organisant les Classes de Mer et Classes de Découvertes.

Jusqu'à présent, le dispositif s'étalait sur l'année civile. À partir de l'année 2025, ce fonctionnement basculera pour passer en année scolaire. Aucune conséquence sur la prise en charge financière de vos actions d'août à décembre 2024 par la CSSU.

En revanche, le basculement de l'accompagnement financier proposé par la CSSU en année scolaire (2025/2026) impliquera le fait que la CSSU sera **dans l'incapacité de participer financièrement à la prise en charge d'actions se déroulant de janvier à juin 2025** (reprise à la rentrée d'Août 2025).

Pour bénéficier de l'aide financière de la CSSU pour les actions d'août à décembre 2024, il vous sera demandé de vous référer scrupuleusement à la note ci-jointe.

Vous trouverez tous les documents nécessaires à la constitution de votre dossier de demande d'autorisation de sortie scolaire adressée à la DGEE, première étape de la démarche, sur le site <https://eps.education.pf/>.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration.

**Copies :**

MEE 1  
DGEE 1  
DV3E 1  
DAPE 1  
CSSU 1

Pour le ministre et par délégation,



Rainui HUGON

**SORTIES SCOLAIRES**  
**NOTE TECHNIQUE CONCERNANT LA PROCEDURE DE REPARTITION DES AIDES**  
**FINANCIERES DU MINISTERE DE L'EDUCATION**

**ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025**

**PREAMBULE**

A la demande de la CSSU, le Pays attribue une subvention spécifique à celle-ci pour aider à financer les projets de sorties scolaires « Classes de Mer et Classes de Découverte » des écoles publiques du 1<sup>er</sup> degré et des CJA. Jusqu'à présent, le dispositif s'étalait sur l'année civile. A partir de 2025, ce principe change pour passer en année scolaire. Aucune conséquence pour les actions 2024. Une subvention de 18 000 000 FCP a été demandée. En revanche, le basculement de l'accompagnement financier proposé par la CSSU en année scolaire (2025/2026) impliquera le fait que la Confédération sera **dans l'incapacité de participer financièrement à la prise en charge d'actions sur le premier semestre 2025 (reprise à la rentrée 2025).**

Mise à part cette évolution de fonctionnement importante dont l'objectif premier est l'allègement de l'implication financière des classes concernées, restent éligibles à ce dispositif d'aide les actions de type classes de mer (voile, voile traditionnelle, surf) et classes de découvertes d'une ou plusieurs nuitées.

Deux étapes administratives distinctes sont nécessaires à la réalisation de votre action :

- Demande d'autorisation de sortie scolaire, sous couvert de l'inspecteur, adressée à la DGEE ([dossier complet](#)) ;
- Demande de financement à la CSSU conformément à la procédure ci-dessous.

**I. MODALITES ET PROCEDURES**

**1) Pour bénéficier d'une aide, chaque direction doit :**

- recenser toutes les actions de son école
- fournir un prévisionnel où figure l'aide de la CSSU (MEE/DGEE)
- obtenir l'autorisation officielle de sortie auprès de l'administration

**2) Pour justifier de l'aide allouée, chaque classe doit fournir :**

- le compte-rendu de l'action, [annexe 8](#), à renvoyer à la CSSU dans le mois qui suit l'action\*
- le reçu acquitté du chèque ou du virement pour 2024

Ces données nous sont utiles pour étayer notre demande de subvention auprès du ministère.

**\*ATTENTION** : le non-retour de l'A8 (compte rendu) et du compte financier provisoire dans le mois suivant l'action entraînera la perte de l'aide et la mise en liste complémentaire de la demande de financement.

**II. TYPES DE SORTIE ET FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Les modalités financières des années passées sont reconduites en partie en 2024/2025.

Les calculs des dotations prévisionnelles à allouer se feront donc sur les bases suivantes :

**1) CLASSES DE MER :**

Financement forfaitaire à hauteur de 80% de la facture de l'école de voile ou selon les modalités citées ci-dessous pour les classes de découverte.

• Centres nautiques agréés	
Ecole de Voile de Arue	40 42 23 54
Yacht Club de Tahiti	40 42 78 03
Centre Nautique de la Baie Phaëton	87 75 70 11
Raiatea Yacht Club	40 66 42 20
O'Sea Va'a Taie	89 26 25 26

Seuls les directeurs d'école feront la réservation des créneaux.  
 Les plannings classes de mer 2024-2025 sont disponibles sur le site [eps.education.pf](http://eps.education.pf).

## 2) CLASSES DE DECOUVERTES EN POLYNESIE FRANCAISE

### RAPPEL DES MODALITES

#### a) Classes de découvertes avec nuitée(s) :

Aide de 50 000 FCP par nuitée, plafonnée à 150 000 FCP, soit :

1 nuitée	50 000 FCP
2 nuitées	100 000 FCP
3 nuitées et +	150 000 FCP

#### b) Bonus éloignement :

L'éloignement de la destination est pris en compte comme suit :

MONTANT PREVISIONNEL DES BONUS EN FONCTION DE LA DESTINATION												
		TAHITI	MOOREA	TETIAROA	ISLV		TUAMOTU		AUSTRALES		MARQUISES	
						vers île ≠		vers île ≠		vers île ≠		vers île ≠
ORIGINE	TAHITI	Bonus 0 0	Bonus 1 50 000	Bonus 2 100 000	Bonus 2 100 000		Bonus 3 150 000		Bonus 4 200 000		Bonus 4 200 000	
	MOOREA	Bonus 1 50 000	Bonus 0 0	Bonus 2 100 000	Bonus 2 100 000		Bonus 3 150 000		Bonus 4 200 000		Bonus 4 200 000	
	ISLV	Bonus 2 100 000	Bonus 2 100 000	Bonus 3 150 000	Bonus 0 0	Bonus 1 50 000	Bonus 4 200 000		Bonus 4 200 000		Bonus 4 200 000	
	TUAMOTU	Bonus 3 150 000	Bonus 3 150 000	Bonus 4 200 000	Bonus 4 200 000		Bonus 0 0	Bonus 2 100 000	Bonus 4 200 000		Bonus 4 200 000	
	AUSTRALES	Bonus 4 200 000	Bonus 4 200 000	Bonus 4 200 000	Bonus 4 200 000		Bonus 4 200 000		Bonus 0 0	Bonus 2 100 000	Bonus 4 200 000	
	MARQUISES	Bonus 4 200 000	Bonus 4 200 000	Bonus 4 200 000	Bonus 4 200 000		Bonus 4 200 000		Bonus 4 200 000		Bonus 0 0	Bonus 2 100 000

« AIDE = (DOTATION NUITEE x NOMBRE de NUITEES) + BONUS variable en fonction de la destination »

Les financements possibles pour une classe de découvertes avec nuitée(s) en Polynésie se situent dans la fourchette de 50 000 FCP à 350 000 FCP maximum.

### 3) VOYAGES HORS DE POLYNESIE

Financement forfaitaire à hauteur de 150 000 FCP

## III. RAPPEL

1) Toutes les données ci-dessus sont des prévisions. Les dotations définitives ne seront connues qu'à l'issue du traitement des données du recensement. Si le nombre de demandes dépasse les prévisions ou si des abattements sont opérés sur la subvention, les modalités financières seront réajustées.

Pour 2024, les modalités d'attribution seront fonction du nombre d'actions.

2) Les actions non financées sont les séances d'EPS et les sorties d'un jour.

## IV. RECOMMANDATIONS

- **Respecter les dates limites de recensement**

Toute demande transmise hors délais sera inscrite en liste d'attente et prise en compte si les disponibilités financières le permettent.

- Les désistements de dernière minute ne sont pas sans conséquence.



- **En cas d'annulation ou de report de l'action**, prière d'informer la CSSU par mail : [eps.clas.mer.dec@education.pf](mailto:eps.clas.mer.dec@education.pf) et par téléphone (40 46 27 58) dans les plus brefs délais. Les classes en liste d'attente pourront alors être prises en compte.
- **Médiatisation** : toute action de médiatisation doit mentionner la participation financière du ministère de l'Education.

## V. **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

### **ACTIONS menées durant l'année civile 2023 sur un budget de 18 926 072 FCP**

- 71 Classes de Mer, 40 Classes de Découvertes réalisées (3312 élèves)
- Financées à hauteur de 18 944 466 FCP, avec un dépassement de 18 394 FCP pris en charge par la CSSU

## VI. **SITE du BAPSS**

Vous trouverez sur le site <https://eps.education.pf/> (rubrique Agrément / Sortie Sco.) les documents les plus à jour à renseigner et les informations nécessaires pour mener à bien vos actions.

## VII. **RECENSEMENT 2025 – Semestre 1**

En raison du basculement du dispositif d'aide financière en année scolaire, la CSSU ne sera pas en mesure d'accompagner financièrement les écoles dans la prise en charge des actions Classes de Mer et Classes de Découvertes pour le premier semestre 2025 (Janvier à Juin 2025).

**ATTENTION** : tout projet de sortie Classe de Mer et Classe de Découverte doit faire l'objet de recherche de fonds propres à l'école, même si le projet est intégré dans la campagne de recensement de la CSSU. Ni la CSSU, ni la DGEE (BAPSS) ne seront tenus pour responsables.

## VIII. **DATE LIMITE DU RECENSEMENT 2024 – Août à décembre 2024**

### **Recensement clos.**

Un premier état des lieux a été demandé aux directeurs et directeurs d'école et des CJA par courriel le 03/07/24 afin d'anticiper sur le déploiement du dispositif d'aide financière pour les actions d'Août à décembre 2024. Cet état de lieux ne constitue pas une garantie ferme de financement des actions, étant donné que celui-ci dépend des subventions accordées.

Toutes les demandes formulées à compter de Septembre 2024 seront mises en liste d'attente. Elles seront alors financées à condition que des fonds restent disponibles à la fin du déploiement du dispositif d'aide financière et dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets (tous les documents exigés pour l'obtention de la subvention) au bureau de la CSSU.